

A AXEL IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 38.112 euros
Siège social : 1 avenue de la Libération - 33700 MÉRIGNAC
384 259 370 RCS BORDEAUX
« La Société »

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 17 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 juillet,

GROUPE AXEL, société par actions simplifiée au capital de 113.498 euros, ayant son siège social au 9 place Gambetta – 33110 LE BOUSCAT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 802 982 223, représentée par son Président Guillaume PAGES,

Associé Unique de la Société, et propriétaire de la totalité des 2.500 actions composant le capital de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Madame Karine Olivier, Présidente de la Société a arrêté, le 30 juin 2023, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En conséquence l'Associé Unique a décidé de déroger aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de Commerce et de ne statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022 que ce jour.

Le commissaire aux comptes titulaire, la société MAZARS, a dûment été informé de la date et de l'ordre du jour des présentes,

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux comptes.

II – A déposé sur le bureau les documents suivants :

- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport établi par le Commissaire aux comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Associé Unique,
- un exemplaire des statuts de la Société.

III – A pris les décisions relatives à l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022,
- Approbation de charges non déductibles,
- Affectation du résultat,
- Quitus à donner au Président,
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce,
- Constatation de la démission de Madame Karine Olivier de son mandat de Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Nomination d'une Directrice Générale,

▪ **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022 s'élevant à 88.819,55€ sur le compte « Autres réserves » dont le montant sera ainsi porté à 196.954,12€

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende global
2021	50.000€
2020	35.000€
2019	70.000€

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne quitus à la Présidente de sa gestion au cours de l'exercice 2022.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique, constatant que Madame Karine Olivier a démissionné de son mandat de Présidente avec effet à l'issue des présentes, la remercie de sa gestion et décide de nommer en remplacement à compter de ce jour :

Monsieur Guillaume Pages, né le 6 mai 1980 à Lyon, de nationalité française et demeurant 94 D montée de la quinsonnière 69126 BRINDAS

pour une durée de 3 ans, expirant lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2025.

L'Associé Unique prend acte que Monsieur Guillaume Pages exercera ses fonctions strictement aux charges et conditions des Statuts.

L'Associé Unique décide de ne pas allouer de rémunération à Monsieur Guillaume Pages au titre de ses fonctions de Président. Il aura cependant droit, sur justificatifs au remboursement de ses frais de voyage, déplacement et représentation engagés dans l'intérêt de la Société.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de Directrice Générale, à compter de ce jour :

Madame Claire GIROU, née le 2 août 1982 à Aix en Provence, demeurant 6B Chemin du Trouillat – 69130 ECULLY, en qualité de Directrice générale, pour la durée du mandat du Président, soit pour une durée de trois années expirant à l'issue de la Décision d'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'Associé Unique prend acte que Madame Claire GIROU exercera ses fonctions strictement aux charges et conditions des Statuts.

L'Associé Unique décide de ne pas allouer de rémunération à Madame Claire GIROU au titre de ses fonctions de Directrice Générale. Elle aura cependant droit, sur justificatifs au remboursement de ses frais de voyage, déplacement et représentation engagés dans l'intérêt de la Société.

SEPTIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs à la société JOURNAL LA LOI, une marque de la société « LEXTENSO » dont le siège social est : La Grande Arche – Paroi nord - 1, Parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense (552 119 455 RCS Nanterre), et à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé électroniquement par l'Associé Unique de la Société conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services DocuSign. Le signataire reconnaît et accepte que la signature est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois relatives à la signature électronique et, par conséquent, renonce irrévocablement et inconditionnellement à tout droit d'engager toute réclamation et/ou toute action en justice, directement ou indirectement, liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de signer le présent acte sous seing privé par signature électronique.

**L'Associé Unique
GROUPE AXEL
Monsieur Guillaume Pages**

DocuSigned by:

41A13C8038064FC...



Dossier des comptes annuels

Pour l'exercice
du 01/01/2022 au 31/12/2022

-0-0-0-

A. AXEL IMMOBILIER

1 Avenue de la Libération
33700 MERIGNAC

-0-0-0-

SIRET : 38425937000060
APE : 6831Z

DocuSigned by:
 *Karine OLIVER*
9B1518FC5116411...

CERTIFIEE
CONFORME

COMPTE RENDU

COMPTE RENDU DE TRAVAUX

En notre qualité d'Expert-Comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 13 mars 2015, nous avons effectué une mission de **PRESENTATION** des comptes annuels de :

A. AXEL IMMOBILIER

1 Avenue de la Libération
33700 MERIGNAC

Les comptes annuels ci-joints relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 se caractérisent par les données suivantes :

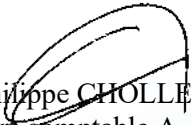
■ Total du bilan.....	1 172 919,26 Euros
■ Chiffre d'affaires	761 515,88 Euros
■ Résultat net comptable	88 819,55 Euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de Présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints au présent compte rendu.

Fait à PESSAC CEDEX,
Le 3 juillet 2023

Pour la COMPAGNIE FIDUCIAIRE


Philippe CHOLLET
Expert-comptable Associé

Sommaire

COMPTE DE RESULTAT	1
COMPTE DE RESULTAT DETAILLE	3
<i>Détail Des Comptes De Produits</i>	<i>3</i>
<i>Détail Des Comptes De Produits (suite)</i>	<i>4</i>
<i>Détail Des Comptes De Charges</i>	<i>5</i>
<i>Détail Des Comptes De Charges (suite)</i>	<i>8</i>
BILAN ACTIF	9
BILAN PASSIF	10
BILAN DETAILLE	11
<i>Détail des Comptes d'Actif</i>	<i>11</i>
<i>Détail des Comptes d'Actif (suite)</i>	<i>12</i>
<i>Détail des Comptes de Passif</i>	<i>13</i>
<i>Détail des Comptes de Passif (suite)</i>	<i>14</i>
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	15
<i>PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	<i>15</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	<i>17</i>
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	<i>19</i>
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>20</i>
<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	<i>21</i>
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	<i>22</i>
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	25
DOSSIER FISCAL	26



Compte de résultat



Bilan



Annexes



Amortissement



Analyse Financière



Dossier Fiscal

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	761 515,88		761 515,88	693 057,11
Chiffres d'affaires Nets	761 515,88		761 515,88	693 057,11
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			1 999,98	4 666,62
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			342,10	2 215,65
Autres produits			96,55	5,24
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			763 954,51	699 944,62
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			230 918,57	228 391,40
Impôts, taxes et versements assimilés			6 837,31	6 314,78
Salaires et traitements			294 140,43	276 754,64
Charges sociales			81 488,69	72 979,16
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 527,63	10 141,53
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			17 140,33	18 019,53
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			641 052,96	612 601,04
R E S U L T A T E X P L O I T A T I O N			122 901,55	87 343,58
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				1 164,80
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			1 896,66	1 200,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			1 896,66	2 364,80
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			2 464,58	2 169,01
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			2 464,58	2 169,01
R E S U L T A T F I N A N C I E R			-567,92	195,79
R E S U L T A T C O U R A N T A V A N T I M P O T			122 333,63	87 539,37

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		14 160,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		14 160,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 385,00 522,08	2 832,00 187,10
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 907,08	3 019,10
R E S U L T A T E X C E P T I O N N E L	-3 907,08	11 140,90
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices	29 607,00	26 150,00
TOTAL DES PRODUITS	765 851,17	716 469,42
TOTAL DES CHARGES	677 031,62	643 939,15
R E S U L T A T N E T	88 819,55	72 530,27
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier		

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

Présenté en Euros

Détail Des Comptes De Produits	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
PRODUCTION VENDUE SERVICES	761 515,88	693 057,11	68 459	9.88
706100 HONORAIRES LOCATION SECHE		5 104,16	- 5 104	-100.00
706110 HONORAIRES DE BASE GERANCE	426 051,16		426 051	
706180 HONORAIRES DIVERS GERANCE	93 229,61		93 230	
706200 HONORAIRES LOCATION GESTION		134 270,47	- 134 270	-100.00
706210 HONORAIRES LOCATION HABITATION	180 846,52		180 847	
706240 HONORAIRES ETAT DES LIEUX	61 388,59		61 389	
706250 HONORAIRES ETAT DES LIEUX (GESTION)		46 672,34	- 46 672	-100.00
706255 HONORAIRES ETAT DES LIEUX (SECHE)		1 461,66	- 1 462	-100.00
706300 HONORAIRES GESTION DE BASE		419 746,46	- 419 746	-100.00
706400 HONORAIRES GESTION ANNEXES		24 089,33	- 24 089	-100.00
706405 HONORAIRES GESTION PNO		2 677,92	- 2 678	-100.00
706450 HONORAIRES G.L.I.		59 034,77	- 59 035	-100.00
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	761 515,88	693 057,11	68 459	9.88
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION RECUES	1 999,98	4 666,62	- 2 667	-57.14
740000 SUBVENTION D'EXPLOITATION		4 666,62	- 4 667	-100.00
740010 ETAT : AIDES A L'EMPLOI	1 999,98		2 000	
REPRISES AMORT. PROV. TRANSFERT CHARGES	342,10	2 215,65	- 1 874	-84.56
791000 TRANSFERT DE CHARGES EXPLOIT.		2 215,65	- 2 216	-100.00
791050 TRANSFERT A EXCEPT.SALAIRES	342,10		342	
AUTRES PRODUITS	96,55	5,24	91	n/s
758000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	96,55	5,24	91	n/s
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	763 954,51	699 944,62	64 010	9.14

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE (suite)
Présenté en Euros

Détail Des Comptes De Produits (suite)	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS		1 164,80	- 1 165	-100.00
761600 INT.C/C GROUPE AXEL		1 164,80	- 1 165	-100.00
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 896,66	1 200,00	697	58.06
768000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 896,66	1 200,00	697	58.06
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 896,66	2 364,80	- 468	-19.80
REPRISES SUR PROV. ET TRANSFERTS DE CHARGES		14 160,00	- 14 160	-100.00
787500 REPRISES SUR PROVISIONS EXCEPTIONNELLES		14 160,00	- 14 160	-100.00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		14 160,00	- 14 160	-100.00

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE (suite)
Présenté en Euros

Détail Des Comptes De Charges	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	230 918,57	228 391,40	2 527	1.11
606100 EAU		327,38	- 327	-100.00
606110 FOURNITURES ELECTRICITE	4 676,00		4 676	
606120 ELECTRICITE		3 088,09	- 3 088	-100.00
606300 PETIT MAT./ FOURN. ENTRETIEN	1 881,24	2 797,72	- 916	-32.76
606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 840,91	3 014,75	- 1 174	-38.94
611000 SOUS-TRAITANCE		77 349,77	- 77 350	-100.00
613500 LOCATIONS MOBILIERES		9 525,60	- 9 526	-100.00
613590 LOCATIONS DIVERS MAT.BUREAUX	2 013,91		2 014	
615100 NETTOYAGE		7 388,63	- 7 389	-100.00
615200 ENTRETIEN IMMOBILIER		1 914,57	- 1 915	-100.00
615210 ENTRETIEN BUREAUX CONTRATS	9 645,25		9 645	
615530 ENTRETIEN ET REPAR. TELEPH.HORS CONTR	122,50		123	
615600 MAINTENANCE	18 666,06	20 715,45	- 2 049	-9.89
616000 PRIMES D'ASSURANCES		2 400,00	- 2 400	-100.00
616100 ASSURANCES MULTIRISQUES	125,04		125	
616400 ASSURANCE RESP.CIVILE ADB	2 400,00	9 980,70	- 7 581	-75.95
616410 ASSURANCE GTIE FINANCIERE	10 207,00		10 207	
618100 DOCUMENTATION GENERALE	572,70		573	
618300 DOCUMENTATION TECHNIQUE		159,57	- 160	-100.00
621208 FRAIS DE PERSONNEL REFACTURE GROUPE	74 249,60		74 250	
622200 COMMISSIONS APORTEUR D'AFFAIRES GESTION		7 378,58	- 7 379	-100.00
622220 RETR.HONORAIRES LOCATION	7 578,23		7 578	
622221 HONORAIRES E.D.L.	1 076,91		1 077	
622600 HONORAIRES COMPTABLES		6 770,40	- 6 770	-100.00
622610 HONORAIRES EXPERTS COMPTABLES	10 803,20		10 803	
622620 HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	5 100,00		5 100	
622630 HONORAIRES CONSEILS JURID.FISCAL	1 872,00		1 872	
622655 HONORAIRES E.D.L.		3 234,00	- 3 234	-100.00
622710 FRAIS ACTES % CONTENTIEUX	280,67		281	
623000 PUBLICITE, PUBLICATIONS, INTERNET		35 914,12	- 35 914	-100.00
623100 PUBLICITE PROMOTION GROUPE	8 349,79	991,14	7 359	742.44
623130 PUBLICITE LOCATION	33 038,59		33 039	
623150 ANNONCES DIVERSES	576,58		577	
623300 PUBLICITE INCENTIVE		2 745,38	- 2 745	-100.00
623400 PUBLICITE CADEAUX DIVERS	41,41	50,65	- 9	-18.24
625100 FRAIS DE VOYAGES DEPLACEMENTS	2 327,82	992,77	1 335	134.48

Détail Des Comptes De Charges	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
625700 FRAIS DE RECEPTIONS	3 583,06	3 119,23	464	14.87
626000 FRAIS POSTAUX		6 170,68	- 6 171	-100.00
626100 AFFRANCHISSEMENTS PAYES	6 744,55	7 278,86	- 534	-7.34
626200 TELEPHONES PORTABLES		3 684,94	- 3 685	-100.00
626300 TELEPHONE	7 546,20	411,70	7 135	n/s
626310 TELEPHONES MOBILES	4 023,80		4 024	
626330 LIAISONS INFOR.CITE CENTRAL	403,56		404	
627800 FRAIS BANCAIRES	9 411,99	8 983,62	428	4.77
628100 FRAIS DE COTISATIONS		979,00	- 979	-100.00
628110 COTIS.SYNDICALE NATIONALE	700,00		700	
628130 AUTRES COTISATIONS	1 060,00		1 060	
628400 FRAIS DE RECRUTEMENT		161,00	- 161	-100.00
628500 FORMATION SALARIES		863,10	- 863	-100.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 837,31	6 314,78	523	8.27
631200 TAXE D'APPRENTISSAGE	1 845,06		1 845	
633300 FORMATION CONTINUE	1 831,39	1 628,24	203	12.48
633500 TAXE APPRENTISSAGE		1 615,60	- 1 616	-100.00
635110 CET-CVAE	128,00	2 847,00	- 2 719	-95.50
635111 CET-CFE	2 706,00		2 706	
635300 IMPOTS INDIRECTS		223,94	- 224	-100.00
635410 DROITS D'ENREGISTREMENT	125,00		125	
635800 CARTES GRISE-V ET AUTRES DROITS	201,86		202	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	294 140,43	276 754,64	17 386	6.28
641100 REMUNERATION DES SALARIES	288 777,62	265 515,88	23 262	8.76
641200 PROVISION POUR CONGES PAYES	3 937,19	-6 537,54	10 475	-160.22
641300 PRIMES ET GRATIFICATIONS	1 092,13		1 092	
641400 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	333,49	12 515,00	- 12 182	-97.34
641410 INDEMNITES IJSS		3 621,30	- 3 621	-100.00
644000 REMUNERATION DE GERANCE		1 200,00	- 1 200	-100.00
644100 CHARGES SOCIALES GERANT		440,00	- 440	-100.00
CHARGES SOCIALES	81 488,69	72 979,16	8 510	11.66
645100 COTISATIONS A L'URSSAF	53 474,49	56 119,91	- 2 645	-4.71
645110 URSSAF EXONERATION COVID		-5 419,00	5 419	-100.00
645200 CHARGES MUTUELLE ET PREVOYANCE		1 240,89	- 1 241	-100.00
645300 COTISATIONS RETRAITE	14 591,21	12 123,05	2 468	20.36
645320 MUTUELLE	11 567,77		11 568	
645500 MUTUELLE AXA		9 762,06	- 9 762	-100.00
645510 PROV CHARGES S/CONGES PAYES / RTT	1 139,72		1 140	
647500 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	715,50	858,20	- 143	-16.63
647820 CS SUR CONGES PAYES		-1 705,95	1 706	-100.00

Détail Des Comptes De Charges	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
DOTATIONS AUX AMORTS. SUR IMMOBILISATIONS	10 527,63	10 141,53	386	3.81
681120 DOT. AMORT. ELEM. CORPORELS	10 527,63	10 141,53	386	3.81
AUTRES CHARGES	17 140,33	18 019,53	- 879	-4.88
651000 REDEVANCES/CONCESSIONS,...		17 326,43	- 17 326	-100.00
651600 DROIT D'AUTEURS ET DE REPRODUCTION	17 134,11		17 134	
658000 CHARGES DIVERSES DE GESTIO	6,22	693,10	- 687	-99.10
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	641 052,96	612 601,04	28 452	4.64

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE (suite)
Présenté en Euros

Détail Des Comptes De Charges (suite)	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	2 464,58	2 169,01	296	13.63
661160 INTERETS SUR EMPRUNTS	2 464,58	2 169,01	296	13.63
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	2 464,58	2 169,01	296	13.63
CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS DE GESTION	3 385,00	2 832,00	553	19.53
671100 PERTES EXCEPTIONNELLES CABINET	3 385,00		3 385	
671800 CHARGES EXCEP./OP.GESTION		2 832,00	- 2 832	-100.00
CHARGES EXCEPT. SUR OPERATIONS EN CAPITAL	522,08	187,10	335	179.04
675200 VNC SORTIE IMMOBILISATIONS	522,08	187,10	335	179.04
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 907,08	3 019,10	888	29.41
IMPOTS SUR LES BENEFICES	29 607,00	26 150,00	3 457	13.22
695000 IMPOT SUR LES BENEFICES	29 607,00	26 150,00	3 457	13.22



Compte de résultat



Bilan



Annexes



Amortissement



Analyse Financière



Dossier Fiscal

BILAN ACTIF
Présenté en Euros

	31/12/2022 (12 mois)			31/12/2021 (12 mois)
	Brut	Amort.Déprect°.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	21 888,00	6 888,00	15 000,00	15 000,00
Fonds commercial	424 886,88		424 886,88	424 886,88
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	98 504,41	57 244,72	41 259,69	42 226,04
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	228,67		228,67	228,67
ACTIF IMMOBILISE	545 507,96	64 132,72	481 375,24	482 341,59
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	10 568,00		10 568,00	48 410,49
Fournisseurs débiteurs				159,37
Personnel				
Organismes sociaux				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 700,74		2 700,74	16 807,36
Autres	557 573,00		557 573,00	775 427,51
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	120 588,42		120 588,42	24 438,32
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	113,86		113,86	98,38
ACTIF CIRCULANT	691 544,02		691 544,02	865 341,43
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 237 051,98	64 132,72	1 172 919,26	1 347 683,02

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
Capital social ou individuel	38 112,00	38 112,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	3 811,23	3 811,23
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	108 134,57	85 604,30
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	88 819,55	72 530,27
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	238 877,35	200 057,80
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	288 887,58	354 890,27
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 006,62	105 111,44
Personnel	14 423,67	11 352,99
Organismes sociaux	34 554,38	21 109,53
Etat, impôts sur les bénéfices	5 607,00	6 150,00
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 718,67	14 367,28
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	461,49	381,00
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	558 382,50	634 262,71
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	934 041,91	1 147 625,22
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 172 919,26	1 347 683,02

BILAN DETAILLE
Présenté en Euros

Détail des Comptes d'Actif	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation
ACTIF IMMOBILISE	481 375,24	482 341,59	- 966
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	15 000,00	15 000,00	
205000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	21 888,00	21 888,00	
280500 AMORT. CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	-6 888,00	-6 888,00	
FONDS COMMERCIAL	424 886,88	424 886,88	
207000 FONDS DE COMMERCE	424 886,88	424 886,88	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 259,69	42 226,04	- 966
218100 INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	84 092,44	81 414,69	2 678
218200 MATERIELS DE TRANSPORT		665,83	- 666
218300 MATERIEL DE BUREAU	10 804,61	4 559,64	6 245
218400 MOBILIER	3 607,36	3 607,36	
281810 AMORT. AGCTS CONSTR. DIVERSES	-52 023,79	-44 500,57	- 7 523
281820 AMORT. MATERIELS DE TRANSPORT		-101,26	101
281830 AMORT. MATERIELS DE BUREAU	-2 232,55	-1 152,75	- 1 080
281840 AMORT. MOBILIER	-2 988,38	-2 266,90	- 721
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	228,67	228,67	
275000 DEPOTS ET CAUTIONS VERSEES	228,67	228,67	

BILAN DETAILLE (suite)
Présenté en Euros

Détail des Comptes d'Actif (suite)	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation
ACTIF CIRCULANT	691 544,02	865 341,43	- 173 797
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	10 568,00	48 410,49	- 37 842
411100 CLIENTS	10 568,00	48 410,49	- 37 842
FOURNISSEURS DEBITEURS		159,37	- 159
401100 FOURNISSEURS		159,37	- 159
ETAT, TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	2 700,74	16 807,36	- 14 107
445660 TVA DEDUCTIBLE SUR LES DEBITS	620,33	14 982,45	- 14 362
445800 TVA A REGULARISER		1 645,00	- 1 645
445860 TVA SUR F.N.P.	2 080,41	179,91	1 901
AUTRES	557 573,00	141 164,80	416 408
455010 COMPTES COURANTS GROUPE AXEL		141 164,80	- 141 165
467240 FONDS PLACES MANDANTS CAT/CDN	200 050,00		200 050
467350 BANQUE TRESORERIE MANDANTS DEBIT	357 523,00		357 523
DISPONIBILITES	120 588,42	658 701,03	- 538 113
512000 BANQUE PALATINE	194,41	1 546,24	- 1 352
512100 LCL - CREDIT LYONNAIS	120 047,35		120 047
512200 CIC		22 892,08	- 22 892
518800 BANQUE-INTERETS COURUS A RECEVOIR	346,66		347
545260 BANQUE PALATINE GESTION		792,13	- 792
545261 BANQUE CIC GESTION		233 420,58	- 233 421
545264 CAT N 2 CIC GESTION		100 050,00	- 100 050
545265 CAT N 1 CIC GESTION		300 000,00	- 300 000
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	113,86	98,38	15
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	113,86	98,38	15

BILAN DETAILLE (suite)
Présenté en Euros

Détail des Comptes de Passif	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation
CAPITAUX PROPRES	238 877,35	200 057,80	38 820
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	38 112,00	38 112,00	
101300 CAPITAL APPELE VERSE	38 112,00	38 112,00	
RESERVE LEGALE	3 811,23	3 811,23	
106110 RESERVE LEGALE	3 811,23	3 811,23	
AUTRES RESERVES	108 134,57	85 604,30	22 530
106800 AUTRES RESERVES		85 604,30	- 85 604
106880 RESERVES DIVERSES	108 134,57		108 135
RESULTAT DE L'EXERCICE	88 819,55	72 530,27	16 289

BILAN DETAILLE (suite)
Présenté en Euros

Détail des Comptes de Passif (suite)	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)	Variation
EMPRUNTS ET DETTES	934 041,91	1 147 625,22	- 213 583
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	288 887,58	354 890,27	- 66 003
164100 EMPRUNT 300 K-	151 931,05	194 781,27	- 42 850
164200 EMPRUNT PGE 160 K-	136 956,53	160 000,00	- 23 043
168840 INTERETS COURUS / EMP. BANC.		109,00	- 109
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	22 006,62	105 111,44	- 83 105
401100 FOURNISSEURS	3 822,82	103 966,97	- 100 144
408100 FOURNISSEURS: F.N.P.	18 183,80	1 144,47	17 039
PERSONNEL	14 423,67	11 352,99	3 071
428200 PROVISION POUR CONGES PAYES	14 090,18	10 152,99	3 937
428600 AUTRES CHARGES A PAYER	333,49	1 200,00	- 867
ORGANISMES SOCIAUX	34 554,38	21 109,53	13 445
431000 CAISSE URSSAF	16 698,69	8 658,00	8 041
437200 CAISSE AXA SANTE-PREVOYANCE	5 574,62	4 681,62	893
437300 CAISSE DE RETRAITE	3 721,19	2 167,55	1 554
438200 PROV. CHARGES SUR CONGES PAYES	4 591,53	3 451,81	1 140
438600 CHARGES SOCIALES-CHARGES A PAYER	3 968,35		3 968
438633 FORMATION PROFESSIONNELLE PROF.		1 093,45	- 1 093
438635 TAXE APPRENTISSAGE		1 057,10	- 1 057
ETAT, IMPOTS SUR LES BENEFICES	5 607,00	6 150,00	- 543
444000 IMPOT SUR LES BENEFICES	5 607,00	6 150,00	- 543
ETAT, TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	9 718,67	14 367,28	- 4 649
445510 TVA A DECAISSER	4 859,00	6 299,00	- 1 440
445710 TVA COLLECTEE	1 759,67	8 068,28	- 6 309
445800 TVA A REGULARISER	3 100,00		3 100
AUTRES IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES	461,49	381,00	80
442100 PRELEVEMENT A LA SOURCE	331,49	249,00	82
448600 ETAT: AUTRES CHARGES A PAYER	130,00	132,00	- 2
AUTRES DETTES	558 382,50	634 262,71	- 75 880
410190 PROPRIETAIRES CREDITEURS	557 573,00		557 573
411100 CLIENTS	9,00		9
467000 DEBITEURS / CREDITEURS DIVERS	800,50		801
467400 COMPTES MANDANT GESTION		634 262,71	- 634 263



Compte de résultat



Bilan



Annexes



Amortissement



Analyse Financière



Dossier Fiscal

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice se caractérise par les événements et circonstances ci-après :

- autres événements : la société holding qui détient les titre de la société A AXEL IMMOBILIER à été racheté à la date du 30 septembre 2022 par la société ORALIA.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'arrêté des dits comptes annuels.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Spécificité fonds de commerce :

- Application à cette entité

La société a considéré que le fonds commercial inscrit à l'actif avait une durée non limitée et à ce titre, il n'est pas amorti. Un test de dépréciation a été mis en œuvre pour s'assurer de l'absence de perte de valeur de l'actif inscrit dans les comptes. Le fonds commercial au bilan constitue un élément non dissociable du patrimoine de la société et son évaluation revient ainsi à évaluer l'entreprise dans sa globalité pour déterminer ensuite la part résiduelle à comparer avec la valeur nette comptable du fonds commercial figurant dans les comptes annuels, soit 424 886.88 Euros.

Au 31/12/2022, la valeur actuelle de l'entreprise a été déterminée, il ressort une valeur d'usage supérieure à la valeur nette comptable des actifs de la société.

Il n'y a donc pas lieu de comptabiliser une dépréciation du fonds commercial.

3. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

✓ Fonds de commerce

Seuls sont inscrits en fonds commercial les éléments incorporels acquis par l'entreprise. Ces éléments font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est notablement inférieure à leur valeur nette comptable.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan ≤ 3,65 M€ ; chiffre d'affaires ≤ 7,3 M€ ; effectif ≤ 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ Autres Informations

Il est difficile de savoir dans quelles mesures le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine aura un impact sur le niveau d'activité de l'exercice en cours toutefois nous constatons une augmentation significative des frais de transport, des énergies, carburants et des matières premières.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 424 887 €

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Deprec.	Valeur nette	
Fonds acheté	424 887		424 887	
Fonds réévalué				
Fonds reçu en apport				
TOTAL	424 887		424 887	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 545 508 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	446 775			446 775
Immobilisations corporelles	90 248	10 083	1 826	98 504
Immobilisations financières	229			229
TOTAL	537 251	10 083	1 826	545 508

Amortissements et dépréciations d'actif = 64 133 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 888			6 888
Immobilisations corporelles	48 021	10 528	1 304	57 245
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	54 909	10 528	1 304	64 133

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	21 888	6 888	15 000	Non amortiss.
Fonds de commerce	424 887	0	424 887	Non amortiss.
Installations et agencements	84 092	52 024	32 069	de 5 à 10 ans
Materiel de bureau	10 805	2 233	8 572	de 3 à 5 ans
Mobilier	3 607	2 988	619	de 5 à 8 ans
TOTAL	545 279	64 133	481 147	

Mandants :

Nous précisons que les comptes mandants sont bien dissociés de la trésorerie du cabinet. A l'actif, ils sont inscrits en « Autres créances », pour un montant de 557 573.00 € Au passif, ils sont inscrits en « Autres dettes » pour un montant de 557 573.00 €.

Etat des créances = 571 184 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	229		229
Actif circulant & charges d'avance	570 956	570 956	
TOTAL	571 184	570 956	229

Produits à recevoir par postes du bilan = 347 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	347
TOTAL	347

Charges constatées d'avance = 114 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)
NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 38 112 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2 500	15.24	38 112
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2 500	15.24	38 112

Etat des dettes = 934 042 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	288 888	82 969	205 919	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	22 007	22 007		
Dettes fiscales & sociales	64 765	64 765		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	558 383	558 383		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	934 042	728 123	205 919	

Charges à payer par postes du bilan = 41 297 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	18 184
Dettes fiscales & sociales	23 114
Autres dettes	
TOTAL	41 297

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 761 516 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	761 516	100 %
TOTAL	761 516	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
 On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Evènements postérieurs à la clôture :

N/A

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 100
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	5 100

Effectifs.

Effectif au 31/12/2022 : 11 salariés.

Cadres	0
Agent de maîtrise	2
Employés	9

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS de la Caisse de Garantie Financière CEGC

- Activité de gestion immobilière : 1 400 000€

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 347 €

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Banque-interets courus a recevoir(518800)	347
TOTAL	347

Charges constatées d'avance = 114 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatee d'avance(486000)	114
TOTAL	114

Charges à payer = 41 297 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs: f.n.p.(408100)	18 184
TOTAL	18 184

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision pour congés payés(428200)	14 090
Autres charges à payer(428600)	333
Prov. charges sur congés payés(438200)	4 592
Charges sociales-charges à payer(438600)	3 968
Etat: autres charges à payer(448600)	130
TOTAL	23 114



Compte de résultat



Bilan



Annexes



Amortissement



Analyse Financière



Dossier Fiscal

LISTE DES IMMOBILISATIONS

Compte		CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0004 LOGICIEL	21/08/2014	1 988		1 988	L 100.00	1 988		1 988			
0008 8 LICENCES ICSGERANCE	11/06/2015	4 900		4 900	L 33.33	4 900		4 900			15 000
0009 DROIT ENTREE MARQUE AXEL IMMI	31/12/2016	15 000			N.A.0.00						
Sous-total		21 888		6 888		6 888		6 888			15 000

Compte		FONDS DE COMMERCE									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 FOND DE COMMERCE GESTION SOI	31/01/2016	21 070			N.A.0.00						21 070
0002 FOND DE COMMERCE GESTION FC	31/01/2016	71 970			N.A.0.00						71 970
0003 MANDANTS GESTION LE TALLEC	19/12/2018	314 050			N.A.0.00						314 050
0004 MANDANTS LOCATION LE TALLEC	19/12/2018	17 796			N.A.0.00						17 796
Sous-total		424 887									424 887

Compte		INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS									
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0011 AGENCEMENT	18/08/2014	3 219		3 219	L 20.00	3 219		3 219			
0012 VITRINEMEDIA	10/09/2014	6 259		6 259	L 12.50	5 718	541	6 259			
0013 BOBG	11/09/2014	22 120		22 120	L 12.50	20 200	1 920	22 120			
0027 DEVANTURE AGENCE MERIGNAC	30/01/2018	6 000		6 000	L 10.00	2 352	600	2 952			3 048
0028 AMENAGEMENT SALLE D EAU	07/11/2018	972		972	L 10.00	306	97	403			568
0029 PLOMBERIE SALLE DE BAIN MERIGN	19/11/2018	3 971		3 971	L 10.00	1 238	397	1 635			2 336
0030 PLATRERIE 1ER ETAGE MERIGNAC	31/10/2018	4 733		4 733	L 10.00	1 500	473	1 973			2 760
0031 PEINTURE ET LAME PVC MERIGNAC	26/11/2018	8 157		8 157	L 10.00	2 526	816	3 342			4 815
0032 ELECTRICITE 1ER ETAGE MERIGNA	28/11/2018	6 843		6 843	L 10.00	2 116	684	2 800			4 043
0033 AMENAGEMENT EXTERIEUR MERIG	11/12/2018	3 270		3 270	L 10.00	999	327	1 326			1 944
0034 RENOVATION 1ER ETAGE MERIGNA	11/12/2018	7 150		7 150	L 10.00	2 185	715	2 900			4 250
0035 MENUISERIE 1ER ETAGE MERIGNAC	11/12/2018	1 614		1 614	L 10.00	493	161	654			959
0036 DEPOSE ET REPOSE CLIMATISATIO	06/12/2018	1 230		1 230	L 10.00	378	123	501			729
0037 RENOVATION BUREAU DIRECTION :	17/12/2018	1 306		1 306	L 10.00	397	131	528			779
0038 PLATRERIE MERIGNAC	30/11/2018	1 162		1 162	L 10.00	359	116	475			687
0039 AMENAGEMENT BUREAU GESTION	26/06/2020	3 409		3 409	L 10.00	516	341	857			2 552
0040 POMPE A CHALEUR MITSUBISHI	13/09/2022	2 678		2 678	L 10.00		80	80			2 597
Sous-total		84 092		84 092		44 501	7 523	52 024			32 069

Compte 218200 / 281820 MATERIELS DE TRANSPORT

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 TROTINETTE NINEBOT SEGWAY	22/05/2021	[666]		[666]	L 25,00	101	89	[191]			[475]
(Montants entre [] non totalisés)						101	89				
Sous-total											

Compte 218300 / 281830 MATERIEL DE BUREAU

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0011 PC FLUITSU	23/08/2018	[1 161]		[1 161]	L 25,00	969	145	[1 114]			47
0033 SAMSUNG GALAXY S20+	02/01/2021	539		539	L 33,33	179	180	359			180
0034 POSTES YEALINK T54W + T57W	28/12/2021	2 860		2 860	L 20,00	5	572	577			2 283
0035 5 ORDINATEUR PORTABLE ASUS	11/01/2022	3 929		3 929	L 25,00		955	955			2 974
0036 2 PC HP	26/07/2022	2 906		2 906	L 25,00		313	313			2 593
0037 DESTRUCTEUR DOCUMENTS	29/09/2022	571		571	L 20,00		29	29			542
(Montants entre [] non totalisés)						1 153	2 194	2 233			8 572
Sous-total		10 805		10 805							

Compte 218400 / 281840 MOBILIER

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0007 MEUBLES IKEA 1ER ETAGE MERIGN	29/10/2018	2 342		2 342	L 20,00	1 486	468	1 955			388
0008 MEUBLES MAISON DU MONDE MERI	30/11/2018	1 265		1 265	L 20,00	781	253	1 034			231
Sous-total		3 607		3 607		2 267	721	2 988			619

Compte 275000 / DEPOTS ET CAUTIONS VERSEES

Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette
0001 CAUTION SECAP AFFRANCH	01/11/1996	229			N.A.0,00						229
Sous-total		229									229

Total général	545 508	105 392	54 909	10 528	64 133	481 375
----------------------	---------	---------	--------	--------	--------	---------



Compte de résultat



Bilan



Annexes



Amortissement



Analyse Financière



Dossier Fiscal

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2022 (12 mois)		31/12/2021 (12 mois)	
Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat				
+/-Variation du stock de marchandises				
MARGE COMMERCIALE (I)		%		%
+ Production vendue	761 516		693 057	
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	761 516		693 057	
- Matières premières et appro. Consommés				
- Sous-traitance directe				
MARGE BRUTE SUR PRODUCTION (II)	761 516	100.00 %	693 057	100.00 %
MARGE BRUTE GLOBALE (I + II)	761 516	100.00 %	693 057	100.00 %
- Services extérieurs et autres charges externes	230 919		228 391	
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	530 597	69.68 %	464 666	67.05 %
+ Subventions d'exploitation	2 000		4 667	
- Impôts, taxes et versements assimilés	6 837		6 315	
- Salaires et traitements	294 140		276 755	
- Charges sociales	81 489		72 979	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	150 131	19.71 %	113 284	16.35 %
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immo.	10 528		10 142	
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	97		5	
- Autres charges de gestion courante	17 140		18 020	
+ Transfert de charges d'exploitation	342		2 216	
RESULTAT D'EXPLOITATION	122 902	16.14 %	87 344	12.60 %
+ Quote part sur opérations en commun				
- Quote part sur opérations en commun				
+ Produits financiers de participations			1 165	
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	1 897		1 200	
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions de VMP				
- Dotations fin. aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	2 465		2 169	
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions de VMP				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	122 334	16.06 %	87 539	12.63 %
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur prov. & transferts de chges except°.			14 160	
- Charges except° sur opérations de gestion	3 385		2 832	
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital	522		187	
- Dotations except° aux amortissements et prov.				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 907		11 141	
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices	29 607		26 150	
RESULTAT NET COMPTABLE	88 820	11.66 %	72 530	10.47 %



Compte de résultat



Bilan



Annexes



Amortissement



Analyse Financière



Dossier Fiscal

Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le		01012022		et clos le		31122022		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre									
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case									
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société:						Adresse du siège social:			
A. AXEL IMMOBILIER 1 Avenue de la Libération 33700 MERIGNAC									
SIRET		3		8		4		2	
		5		9		3		7	
		0		0		0		0	
		6		0					
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:									
SIRET									
B ACTIVITÉ									
Activités exercées		Agences immobilières				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)									
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				118 427		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2. Plus-values									
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %					
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches									
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A					
Entreprise nouvelle, art. 44 septies				Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A				Autres dispositifs	
				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)									
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%									
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)									
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%									
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)									
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre									
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						Nom/Adresse			
						N°			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre									
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						Nom/Adresse			
						N°			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		X		NON	
				Si oui, indication du logiciel utilisé		IBIZA			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr									
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .									
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:					Nom et adresse du conseil:				
COMPAGNIE FIDUCIAIRE 27, Avenue Léonard de Vinci Z.A Europarc 33608 PESSAC CEDEX Tél: 05.57.26.12.26					Tél:				
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :					Date: 02052023		Lieu: MERIGNAC		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné					Qualité et nom du signataire: PRESIDENT		ORALIA		
					Signature :				
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :							

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise :A. AXEL IMMOBILIER12

Adresse de l'entreprise1 Avenue de la Libération33700 MERIGNACDurée de l'exercice précédent *12

Numéro SIRET *38425937000060Néant *

				Exercice N clos le, 31122022			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé(I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	21 888	AG	6 888	15 000
		Fonds commercial (1)	AH	424 887	AI		424 887
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	98 504	AU	57 245	41 260
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	229	BI		229
TOTAL (II)		BJ	545 508	BK	64 133	481 375	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	10 568	BY		10 568
		Autres créances (3)	BZ	560 274	CA		560 274
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	120 588	CG		120 588
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	114	CI		114
TOTAL (III)		CJ	691 544	CK		691 544	
Frais d'émission d'emprunt à étaler(IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations(V)		CM					
Écarts de conversion actif *(VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 237 052	1A	64 133	1 172 919	

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		A. AXEL IMMOBILIER		Néant	☐ *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....38 112...)			DA	38 112
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	3 811
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	108 135
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	88 820
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (II)			DL	238 877
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (III)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	288 888
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	22 007
	Dettes fiscales et sociales			DY	64 765
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	558 383
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	934 042	
Ecart de conversion passif * (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 172 919	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	728 124
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A. AXEL IMMOBILIER				Néant ☐ *					
				Exercice N					
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	761 516	FH		FI	761 516	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	761 516	FK		FL	761 516	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	2 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	342	
	Autres produits (1) (11)						FQ	97	
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	763 955	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	230 919	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	6 837	
	Salaires et traitements *						FY	294 140	
	Charges sociales (10)						FZ	81 489	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	10 528
								GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	17 140	
			Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	641 053	
			1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	122 902	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 897	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
			Total des produits financiers (V)				GP	1 897	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 465	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
			Total des charges financières (VI)				GU	2 465	
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(568)		
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	122 334		

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. AXEL IMMOBILIER		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	3 385		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	522		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	3 907		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	(3 907)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	29 607		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	765 851		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	677 032		
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	88 820		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières		HY		
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	{ — Crédit-bail mobilier *		HP		
			{ — Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD	
	(9)	Dont transferts de charges				A1	342
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	17 134
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
	REGULARISATION COMPTES DE TIERS			3 385	Produits exceptionnels		
	SORTIE IMMOBILISATION			522			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>A. AXEL IMMOBILIER</u>													Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
							1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
							2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	446 775	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	81 415	KW		KX	2 678		
		Matériel de transport *					KY	666	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	8 167	LC		LD	7 406		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	90 248	LO		LP	10 083		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U		8V		8W			
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	229	1U		1V					
TOTAL IV					LQ	229	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	537 251	OH		OJ	10 083			
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
					par virement de poste à poste			3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
					1			2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CQ		DQ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	446 775	1X	446 775			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	84 092	MO	84 092		
		Matériel de transport			IV		MP	666	MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	1 161	MT	14 412	MU	14 412		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III			IY		NG	1 826	NH	98 504	NI	98 504			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW				
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ				
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D				
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	229	2G	229			
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	229	2H	229			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	1 826	ØL	545 508	ØM	545 508				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A. AXEL IMMOBILIER

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055-SD 2023

Désignation de l'entreprise											A. AXEL IMMOBILIER		Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements				CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles				PE	6 888	PF		PG		PH	6 888				
TOTAL I				RK	6 888	RM		RN		RO	6 888				
Terrains				PI		PI		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD	44 501	QE	7 523	QF		QG	52 024				
	Matériel de transport			QH	101	QI	89	QJ	191	QK					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	3 420	QM	2 915	QN	1 114	QO	5 221				
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT					
TOTAL II				QU	48 021	QV	10 528	QW	1 304	QX	57 245				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	54 909	ØP	10 528	ØQ	1 304	ØR	64 133				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*													
				Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise							A. AXEL IMMOBILIER							Néant ☒ *	
Nature des provisions			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice						
			1		2		3		4						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC						
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *		3U		TD		TE		TF						
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI						
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6						
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM						
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR						
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU						
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D					
Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H							
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M							
Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S							
Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W							
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A							
Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E							
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K							
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER							
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U							
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y							
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX							
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	{ - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D						
			6E		6F		6G		6H						
			02		03		04		05						
			9U		9V		9W		9X						
			06		07		08		09						
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S						
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W						
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X		6Y		6Z		7A						
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA						
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C		UB		UC		UD					
Dont dotations et reprises			{ — d'exploitation — financières — exceptionnelles	UE		UF									
				UG		UH									
				UJ		UK									

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A. AXEL IMMOBILIER										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	229	UV		UW	229		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	10 568		10 568				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	2 701		2 701				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	557 573		557 573				
	Charges constatées d'avance				VS	114		114				
	TOTAUX				VT	571 184	VU	570 956	VV	229		
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG								
	à plus d'1 an à l'origine			VH	288 888		82 970		205 918			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A								
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	22 007		22 007					
Personnel et comptes rattachés				8C	14 424		14 424					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	34 554		34 554					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	5 607		5 607					
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	9 719		9 719					
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	461		461					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J								
Groupe et associés (2)				VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	558 383		558 383					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2								
Produits constatés d'avance				8L								
TOTAUX				VY	934 042	VZ	728 124		205 918			
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	65 894	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A. AXEL IMMOBILIER		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N clos le 31/12/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	88 820	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	29 607	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
			- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
						TOTAL I	WR 118 427		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)	XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.						ZY		
	Majoration d'amortissement *						XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	XG	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	YL		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{		bénéfice (I moins II)		XI	118 427	XJ	
		{		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	118 427	XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise A. AXEL IMMOBILIER				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	18 682
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :			▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A. AXEL IMMOBILIER														Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{	– Réserves légales	ZB							
			– Autres réserves		ZD		22 530								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	72 530		Dividendes	ZE	50 000								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF									
	TOTAL I	ØF	72 530		Report à nouveau	ZG									
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)								ZH	72 530						
RENSEIGNEMENTS DIVERS														Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance										YT				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	2 014			
	– Personnel extérieur à l'entreprise										YU	74 250			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	26 711			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	127 944			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	230 919			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	2 834			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	4 003			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	6 837			
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY	152 303			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	39 360			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *										ØB	288 778			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK				
	– Numéro de centre agréé * XP										– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL										
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC										
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO										
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A. AXEL IMMOBILIER Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations*	1	Materiels de tran	666	191		475
	2	Materiel de burea	1 161	1 114		47
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
7					19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1		(475)	(475)				
	2		(47)	(47)				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 9			(522)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 10			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % 11							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
① Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A. AXEL IMMOBILIER Néant

	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %	
❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶.	
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A. AXEL IMMOBILIER		Néant ☒ *					
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: A. AXEL IMMOBILIER															Néant		☐ *														
Exercice ouvert le: 01012022 et clos le: 31122022										Données en nombre de mois				1	2																
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																															
Effectif moyen du personnel * :															YP	12.00															
Dont apprentis															YF																
Dont handicapés															YG																
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL																
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																															
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	761 516															
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK																
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL																
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT																
TOTAL 1															OX	761 516															
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	97															
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE																
Subventions d'exploitation reçues															OF	2 000															
Variation positive des stocks															OD																
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI																
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT																
TOTAL 2															OM	2 097															
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)																															
Achats															ON	8 398															
Variation négative des stocks															OQ																
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	220 507															
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS	2 014															
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ																
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	17 140															
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU																
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9																
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY	522															
TOTAL 3															OJ	248 581															
IV - Valeur ajoutée produite																															
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)															OG	515 032															
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)															SA	515 032															
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																															
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																															
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	761 516		Effectifs au sens de la CVAE *			EY	12.00														
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX																					
Période de référence										GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	2	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	2
Date de cessation										HR			/			/							/								

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N°2059-F-SD 2023

(1)

Néant ☐ *

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

3

8

4

2

5

9

3

7

0

0

0

0

6

0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A. AXEL IMMOBILIER

ADRESSE (voie)

1 Avenue de la Libération

CODE POSTAL

33700

VILLE

MERIGNAC

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

2500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

S.A.R.L.

Dénomination

GROUPE AXEL

N° SIREN (si société établie en France)

802982223

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

2500

Adresse :

N°

9

Voie

PLACE GAMBETTA

Code Postal

33110

Commune

LE BOUSCAT

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

3

8

4

2

5

9

3

7

0

0

0

0

6

0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A. AXEL IMMOBILIER

ADRESSE (voie)

1 Avenue de la Libération

CODE POSTAL

33700

VILLE

MERIGNAC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		
Adresse :	N°	Voie		
	Code Postal	Commune		Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)			
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice			
A- Règles de droit commun			
Charges financières nettes de l'exercice	a		
EBITDA fiscal de l'exercice	b		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % * b et a - 3 000 000 €)	(c-1)		
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)		
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé			
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d		
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e		
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f		
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h		

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report					
		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468		
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)									
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %									
1		2		3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services		Dénomination		Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
								imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total									
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement									
	Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total									



61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

A AXEL IMMOBILIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A AXEL IMMOBILIER

Société par actions simplifiée

RCS : Bordeaux 384 259 370

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'associé unique de la société A AXEL IMMOBILIER,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A AXEL IMMOBILIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La valeur comptable des fonds de commerce a fait l'objet d'un examen par votre société selon les principes décrit dans le paragraphe « Fonds de commerce » de l'annexe. Nous avons apprécié le bien-fondé des méthodologies mises en œuvre, examiné la documentation préparée dans ce cadre, apprécié la cohérence des données retenues et revu les calculs effectués par votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à votre disposition dans le délai légal, les informations et documents nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 17 juillet 2023

Claire Gueydan-O'Quin

Associé

DocuSigned by:

4CA3379B65DA468...

Johan Rodriguez

Associé

DocuSigned by:

DB23D03C885E4FE...



A. AXEL IMMOBILIER

Comptes Annuels au 31/12/2022

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	31/12/2022 (12 mois)			31/12/2021 (12 mois)
	Brut	Amort.Déprect°.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	21 888,00	6 888,00	15 000,00	15 000,00
Fonds commercial	424 886,88		424 886,88	424 886,88
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	98 504,41	57 244,72	41 259,69	42 226,04
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	228,67		228,67	228,67
ACTIF IMMOBILISE	545 507,96	64 132,72	481 375,24	482 341,59
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	10 568,00		10 568,00	48 410,49
Fournisseurs débiteurs				159,37
Personnel				
Organismes sociaux				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 700,74		2 700,74	16 807,36
Autres	557 573,00		557 573,00	775 427,51
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	120 588,42		120 588,42	24 438,32
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	113,86		113,86	98,38
ACTIF CIRCULANT	691 544,02		691 544,02	865 341,43
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 237 051,98	64 132,72	1 172 919,26	1 347 683,02



A. AXEL IMMOBILIER

Comptes Annuels au 31/12/2022

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
Capital social ou individuel	38 112,00	38 112,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	3 811,23	3 811,23
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	108 134,57	85 604,30
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	88 819,55	72 530,27
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	238 877,35	200 057,80
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	288 887,58	354 890,27
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 006,62	105 111,44
Personnel	14 423,67	11 352,99
Organismes sociaux	34 554,38	21 109,53
Etat, impôts sur les bénéfices	5 607,00	6 150,00
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 718,67	14 367,28
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	461,49	381,00
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	558 382,50	634 262,71
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	934 041,91	1 147 625,22
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 172 919,26	1 347 683,02



A. AXEL IMMOBILIER

Comptes Annuels au 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	761 515,88		761 515,88	693 057,11
Chiffres d'affaires Nets	761 515,88		761 515,88	693 057,11
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			1 999,98	4 666,62
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			342,10	2 215,65
Autres produits			96,55	5,24
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			763 954,51	699 944,62
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			230 918,57	228 391,40
Impôts, taxes et versements assimilés			6 837,31	6 314,78
Salaires et traitements			294 140,43	276 754,64
Charges sociales			81 488,69	72 979,16
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 527,63	10 141,53
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			17 140,33	18 019,53
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			641 052,96	612 601,04
R E S U L T A T E X P L O I T A T I O N			122 901,55	87 343,58
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				1 164,80
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			1 896,66	1 200,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			1 896,66	2 364,80
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			2 464,58	2 169,01
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			2 464,58	2 169,01
R E S U L T A T F I N A N C I E R			-567,92	195,79
R E S U L T A T C O U R A N T A V A N T I M P O T			122 333,63	87 539,37



A. AXEL IMMOBILIER
Comptes Annuels au 31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2022 (12 mois)	31/12/2021 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		14 160,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		14 160,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 385,00	2 832,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	522,08	187,10
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 907,08	3 019,10
R E S U L T A T E X C E P T I O N N E L	-3 907,08	11 140,90
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	29 607,00	26 150,00
TOTAL DES PRODUITS	765 851,17	716 469,42
TOTAL DES CHARGES	677 031,62	643 939,15
R E S U L T A T N E T	88 819,55	72 530,27
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		



A. AXEL IMMOBILIER Comptes Annuels au 31/12/2022

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice se caractérise par les événements et circonstances ci-après :

- autres événements : la société holding qui détient les titre de la société A AXEL IMMOBILIER à été racheté à la date du 30 septembre 2022 par la société ORALIA.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'arrêté des dits comptes annuels.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Spécificité fonds de commerce :

- Application à cette entité

La société a considéré que le fonds commercial inscrit à l'actif avait une durée non limitée et à ce titre, il n'est pas amorti. Un test de dépréciation a été mis en œuvre pour s'assurer de l'absence de perte de valeur de l'actif inscrit dans les comptes. Le fonds commercial au bilan constitue un élément non dissociable du patrimoine de la société et son évaluation revient ainsi à évaluer l'entreprise dans sa globalité pour déterminer ensuite la part résiduelle à comparer avec la valeur nette comptable du fonds commercial figurant dans les comptes annuels, soit 424 886.88 Euros.

Au 31/12/2022, la valeur actuelle de l'entreprise a été déterminée, il ressort une valeur d'usage supérieure à la valeur nette comptable des actifs de la société.

Il n'y a donc pas lieu de comptabiliser une dépréciation du fonds commercial.



A. AXEL IMMOBILIER

Comptes Annuels au 31/12/2022

3. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les frais d'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés directement en charges.

✓ Fonds de commerce

Seuls sont inscrits en fonds commercial les éléments incorporels acquis par l'entreprise. Ces éléments font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est notablement inférieure à leur valeur nette comptable.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan $\leq$ 3,65 M€ ; chiffre d'affaires $\leq$ 7,3 M€ ; effectif $\leq$ 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêt et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.



A. AXEL IMMOBILIER

Comptes Annuels au 31/12/2022

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 424 887 €

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Deprec.	Valeur nette	
Fonds acheté	424 887		424 887	
Fonds réévalué				
Fonds reçu en apport				
TOTAL	424 887		424 887	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 545 508 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	446 775			446 775
Immobilisations corporelles	90 248	10 083	1 826	98 504
Immobilisations financières	229			229
TOTAL	537 251	10 083	1 826	545 508

Amortissements et dépréciations d'actif = 64 133 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 888			6 888
Immobilisations corporelles	48 021	10 528	1 304	57 245
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	54 909	10 528	1 304	64 133

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires	21 888	6 888	15 000	Non amortiss.
Fonds de commerce	424 887	0	424 887	Non amortiss.
Installations et agencements	84 092	52 024	32 069	de 5 à 10 ans
Materiel de bureau	10 805	2 233	8 572	de 3 à 5 ans
Mobilier	3 607	2 988	619	de 5 à 8 ans
TOTAL	545 279	64 133	481 147	



A. AXEL IMMOBILIER

Comptes Annuels au 31/12/2022

Mandants :

Nous précisons que les comptes mandants sont bien dissociés de la trésorerie du cabinet. A l'actif, ils sont inscrits en « Autres créances », pour un montant de 557 573.00 € Au passif, ils sont inscrits en « Autres dettes » pour un montant de 557 573.00 €.

Etat des créances = 571 184 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	229		229
Actif circulant & charges d'avance	570 956	570 956	
TOTAL	571 184	570 956	229

Produits à recevoir par postes du bilan = 347 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	347
TOTAL	347

Charges constatées d'avance = 114 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



A. AXEL IMMOBILIER
Comptes Annuels au 31/12/2022

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 38 112 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	2 500	15.24	38 112
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	2 500	15.24	38 112

Etat des dettes = 934 042 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	288 888	82 969	205 919	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	22 007	22 007		
Dettes fiscales & sociales	64 765	64 765		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	558 383	558 383		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	934 042	728 123	205 919	

Charges à payer par postes du bilan = 41 297 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	18 184
Dettes fiscales & sociales	23 114
Autres dettes	
TOTAL	41 297



A. AXEL IMMOBILIER
Comptes Annuels au 31/12/2022

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 761 516 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	761 516	100 %
TOTAL	761 516	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
 On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



A. AXEL IMMOBILIER

Comptes Annuels au 31/12/2022

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Evènements postérieurs à la clôture :

N/A

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectifs.

Effectif au 31/12/2022 : 11 salariés.

Cadres	0
Agent de maîtrise	2
Employés	9

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS de la Caisse de Garantie Financière CEGC

- Activité de gestion immobilière : 1 400 000€